

Don de la commune de Guiscard (Oise) de chemises et d'autres effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune de Guiscard (Oise) de chemises et d'autres effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 529;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29715_t1_0529_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

de mes pétitions qui y languit depuis plusieurs années et pour laquelle j'ai demandé l'application de la loi qui accorde des récompenses et des encouragements aux auteurs de travaux utiles; ceux dont je n'ai cessé de m'occuper depuis 1789, et la plupart imprimés à mes dépens, formant un ensemble de 10 volumes et les persécutions et pertes qu'ils m'ont occasionnées ayant consommé le patrimoine de mes enfants. S. et F.»

VERLAC.

48

L'agent national de Guiscard, département de l'Oise, annonce à la Convention que cette commune vient d'envoyer au district de Noyon 46 chemises, une paire de draps, 9 paires de souliers, 2 cols noirs, 4 paires de bas, 3 chapeaux, un casque, 6 boulets à canon, et 57 liv. 10 s. en argent, pour les besoins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[Guiscard, 4 germ. II. Au présid, de la Conv.]
(2)

« Je te prévien, Citoyen, qu'indépendamment des offrandes faites il y a quelques mois par la Société populaire de notre commune pour les parens de nos frères morts à la prise de Toulon, des cloches, cuivre et argenteries de notre ci-devant église, nous venons d'envoyer au district de Noyon 46 chemises, 1 paire de draps, 9 paires de souliers, 2 cols noirs, 4 paires de bas, 3 chapeaux, 1 casque, 6 boulets à canon et 57 liv. 10 s d'argent, le tout offert par différents citoyens de notre commune pour les défenseurs de la patrie pour leur témoigner leur reconnaissance. Nous sommes tous bons républicains; nous travaillons tous pour effectuer les réquisitions qui nous sont faites pour l'approvisionnement des armées, pour nos frères de Paris et pour l'ensemencement des terres, afin que nous puissions chasser nos ennemis de notre territoire et ensuite nous réjouir tous comme frères et chanter tous d'un même accord: Vive la République, Vive la Montagne et vivent les sans-culottes. S. et F.»

LEFEBVRE (agent nat.).

49

La Société populaire de Thiers, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention sur les mesures dont elle se sert pour sauver la liberté, et particulièrement sur le décret du 8 ventôse; elle lui propose d'ordonner à tous les districts de séquestrer provisoirement les biens des reclus, et de les affermer au profit de la République.

Mention honorable, renvoi au comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXV, 208. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 297, pl. 1027, p. 17.

(3) P.V., XXXV, 208. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t et 2^e suppl^t).

50

Le conseil général de la commune et la Société populaire de Tours rendent grâces à la Convention des mesures énergiques qu'elle vient de prendre pour sauver encore une fois la patrie menacée; les destinées de la France sont, disent-ils, éternelles; les passions, les intrigues se briseront toujours au pied de la montagne; des Catilina avoient osé siéger au sénat: continuez et soyez inexorables envers tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tours, 19 germ. II] (2).

« Mandataires du peuple,

Les destinées de la France sont éternelles, et les colonnes de la liberté seront inébranlables; en vain, les orages et les tempêtes semblent se renouveler pour briser et engloutir le vaisseau de la République, vous le sauverez toujours du naufrage; et avec la confiance du peuple qui croit envers vous avec le danger, vous le conduirez au port.

Les passions, les intrigues et les crimes se briseront toujours au pied de la Montagne, et le feu sacré qui brille sur son sommet ne peut s'éteindre; car vous l'avez allumé dans le cœur des Français pour dévorer tous les esclaves et leurs tyrans. Si une faction a semblé renaître des cendres de la première, si des tyrans liberticides ont été ourdis dans votre sein, si des catilina ont osé siéger au Sénat; pères du peuple, vous avez su les venger en faisant trancher la tête des conjurés avec le fil de leurs complots. Ainsi s'évanouissent toutes les factions, ainsi monteront au supplice, tous les Brissot, et les nouveaux Danton; ainsi le mandataire du peuple n'aura plus qu'à choisir entre le Panthéon et l'échafaud.

Législateurs, vous avez dit et nos bouches ont répété après vous que tout dictateur, tout fauteur d'une autorité attentatoire à la souveraineté du peuple, sera mis à mort par les hommes libres; le glaive de la loi se promène indistinctement sur toutes les têtes, et la justice et la vertu sont vraiment à l'ordre du jour; et pour vous féliciter sur votre énergie, les membres de la Société populaire de Tours, réunis aux officiers municipaux de cette commune pour l'inauguration des bustes des premiers martyrs de la liberté, mettent en commun leurs sentiments et leurs affections, applaudissent unanimement aux grandes mesures que vous employez contre tous les ennemis de la République.»

Pour la Sté popul.: BÉNÉVENT.

Pour le C. révol: BAIGNOUX, HUET, HAMARD, BRÉARD, BLANCHARD, Robert SARRET, GAMELIN, CORNET, VAZON, BLANCHARD, DEHOGUES, CHOSSEPIED, HEURTEAUX, LOISEAU, LÉONARD, BEUJU, TRICHARD, THOMAS, JACQUEMIN, FAY, FOURNIER, LEBRUN, ESGUEPPE, CROCHARD.

(1) P.V., XXXV, 209. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1256.

(2) C 298, pl. 1042, p. 3.